

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 8 / CH

Date de révision: 15.09.2025

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 15.09.25

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Alcohol isopropylicus

N° d'article

15540000

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

industrie

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\***

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Pictogrammes de danger**



#### **Mention d'avertissement**

Danger

#### **Mentions de danger**

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 8 / CH

Date de révision: 15.09.2025

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 15.09.25

H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

**Conseils de prudence \*\*\***

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient propan-2-ol

**Étiquetage réduit (<= 125 ml)****Pictogrammes de danger \*\*\*****Mention d'avertissement \*\*\***

Danger

**2.3. Autres dangers**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****Poids moléculaire**

Valeur 60.10 g/mol

**Composants dangereux****propan-2-ol**

No. CAS	67-63-0
No. EINECS	200-661-7
Numéro d'enregistrement	01-21194557558-25-XXXX
Concentration	>= 50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 8 / CH

Date de révision: 15.09.2025

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 15.09.25

**Indications générales**

Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

**En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Chaleur. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**En cas d'ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Céphalées, Engourdissement, Nausées, État d'ivresse, Narcose

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ce peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec mousse résistant aux alcools.

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxyde de carbone (CO); Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Autres données**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 8 / CH

Date de révision: 15.09.2025

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 15.09.25

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Veiller à assurer une aération suffisante. Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Eviter la formation d'aérosol. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosif. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

blindé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Ne pas utiliser de récipient en métal léger.

#### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants. Ne pas stocker avec des acides.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Le produit est hygroscopique.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### propan-2-ol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	500	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1000	mg/m <sup>3</sup>	400	ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S			Remarque: B SSc; Auge & OAW, ZNS, LeberKT AN; INRS, NIOSH	

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

##### propan-2-ol

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Ouvrier		
Durée d'exposition	Long terme		
Voie d'exposition	dermale		
mode d'effet	Effet systémique		
Concentration	888		
	mg/kg/d		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 8 / CH

Date de révision: 15.09.2025

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 15.09.25

Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	500	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	utilisation par le consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	319	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	89	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	26	mg/kg

### Concentration sans effet prévisible (PNEC)

#### propan-2-ol

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	140.9	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	140.9	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	2251	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Concentration	552	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	28	mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animaux. Ne pas inhale les gaz/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition.

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 8 / CH

Date de révision: 15.09.2025

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 15.09.25

**Protection respiratoire - Note**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Filtre Anti-gaz A. filtre combiné A-P2; Lors d' exposition intensive et prolongé eutiliser appareil de protection respiratoire autonome. EN 14387

**Protection des mains**

Gants (résistants aux solvants)

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.35 mm

Temps de pénétration &gt;= 8 h

Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration &gt;= 8 h

Matériau approprié fluorure de caoutchouc - FKM

Épaisseur du gant 0.4 mm

Temps de pénétration &gt;= 8 h

La protection des mains doit se conformer EN 374.

**Protection des yeux**

Lunettes assurant une protection complète des yeux

**Protection du corps**

Vêtement de protection résistant aux solvants

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques \*\*\*****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière**

liquide

**Couleur**

incolore, limpide

**Odeur**

odeur d'alcool

**Point de fusion**

Valeur	-89	°C
méthode	DIN 51761	

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Valeur	82	°C
méthode	ASTM D 1078	

**Limite inférieure et supérieure d'explosion**

Limite d'explosivité, inférieure	2	%(V)
Limite d'explosivité, supérieure	13	%(V)

**Point d'éclair**

Valeur	12	°C
méthode	ASTM D 56	

**Température d'inflammabilité**

Valeur	425	°C
méthode	ASTM D 2155	

**valeur pH**

Remarque Non applicable

**Viscosité****dynamique**

Valeur	2.43	mPa.s
température	20	°C
méthode	ASTM D 445	

**cinématique**

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 8 / CH

Date de révision: 15.09.2025

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 15.09.25

Valeur 2.66 mm<sup>2</sup>/s  
 température 25 °C  
 méthode ASTM D 7042

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow 0.05

**Pression de vapeur**

Valeur 41 hPa  
 température 20 °C

**Densité et/ou densité relative**

Valeur 785 à 786 kg/m<sup>3</sup>  
 température 20 °C  
 méthode ASTM D 4052  
 Valeur 0.786  
 température 20 °C

**Densité de vapeur relative**

Valeur &gt; 1

**9.2. Autres informations****Hydrosolubilité**

Remarque entièrement miscible

**Propriétés comburantes**

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

**Autres données**

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucuns connus.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

**10.4. Conditions à éviter**

La chaleur. Flammes. Etincelles

**10.5. Matières incompatibles**

Développement des vapeurs/gaz toxiques. Réagit au contact des métaux alcalins. Réagit au contact des métaux alcalino-terreux. Réactions avec les acides et les oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

vapeurs / gaz inflammables, En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 8 / CH

Date de révision: 15.09.2025

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 15.09.25

sont pas remplis.

**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****propan-2-ol**

Espèces	rat		
DL50	5840		mg/kg
méthode	OCDE 401		

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****propan-2-ol**

Espèces	lapin		
DL50	13900		mg/kg
méthode	OCDE 402		

**Toxicité aiguë par inhalation**

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****propan-2-ol**

Espèces	rat		
CL 50	> 25		mg/l
Durée d'exposition	6	h	
Administration/Forme	Vapeurs		
méthode	OCDE 403		

**Corrosion/irritation cutanée**

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

**Corrosion/irritation cutanée (Composants)****propan-2-ol**

évaluation	Non irritant		
méthode	OCDE 404		
Remarque	Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage.		

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

évaluation	irritant		
Remarque	Les critères de classification sont remplis.		

**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****propan-2-ol**

évaluation	irritant		
méthode	OCDE 405		

**sensibilisation**

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

**Sensibilisation (Composants)****propan-2-ol**

Voie d'exposition	dermale		
Espèces	cobaye		
évaluation	non sensibilisant		
méthode	OECD 406		

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 8 / CH

Date de révision: 15.09.2025

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 15.09.25

**Mutagénicité**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité (Composants)****propan-2-ol**

Espèces

Salmonella typhimurium

méthode

OECD 471

Remarque

Aucun

**propan-2-ol**

Espèces

hamster

évaluation

Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.

méthode

OECD 476

**propan-2-ol**

Espèces

souris

évaluation

Pas d'activité mutagène, au vu de test micronucleus.

méthode

OECD 474

**propan-2-ol**

Espèces

rat

Dose

400 mg/kg

évaluation

Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

méthode

OECD 414

**Toxicité pour la reproduction**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité reproductrice (Composants)****propan-2-ol**

Voie d'exposition

orale

Espèces

rat

Dose

853 mg/kg

Durée d'exposition

1 d

évaluation

Aucun effets négatifs

méthode

OECD 416

**propan-2-ol**

Voie d'exposition

orale

Espèces

rat

Dose

500 mg/kg

méthode

OECD 414

**Cancérogénicité**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité (Composants)****propan-2-ol**

Voie d'exposition

par inhalation

Espèces

souris

Dose

&lt;= 5000 ppm(m)

Durée d'exposition

5 d

évaluation

Aucun effets négatifs

méthode

OECD 451

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)****Exposition unique**

Remarque

Les critères de classification sont remplis.

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 8 / CH

Date de révision: 15.09.2025

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 15.09.25

**évaluation** Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

**exposition répétée**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)****propan-2-ol**

organes : Système nerveux

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger d'aspiration (constituants)****propan-2-ol**

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

**Expériences issues de la pratique**

L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse. L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****propan-2-ol**

Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	9640	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	OCDE 203	

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****propan-2-ol**

Espèces	Daphnia magna	
CL 50	9714	mg/l
Durée d'exposition	24	h
méthode	OCDE 202	

**Toxicité pour les algues (Composants)****propan-2-ol**

Espèces	Scenedesmus subspicatus	
CE50	> 100	mg/l
Durée d'exposition	72	h

**Toxicité pour les bactéries (Composants)****propan-2-ol**

CE50	> 100	mg/l
------	-------	------

**12.2. Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité (Composants)****propan-2-ol**

Valeur	53	%
--------	----	---

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 8 / CH

Date de révision: 15.09.2025

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 15.09.25

Durée de l'essai 5 d  
évaluation Facilement biodégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Indications générales

Non applicable

#### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow 0.05

#### Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

propan-2-ol	0.05
log Pow	

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Mobilité dans le sol (Composants)

##### propan-2-ol

Mobile dans les sols

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

### 12.7. Autres effets néfastes

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE Ne pas décharger dans les égouts.

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée.

#### Emballages contaminés

Non purifiés emballages peuvent contenir mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 8 / CH

Date de révision: 15.09.2025

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 15.09.25

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1219	1219	1219
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ISOPROPANOLE (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)	ISOPROPANOL
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 l	1 l	
Les catégories de transport	2		
Code de restrictions en tunnels	D/E		

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation \*\*\*

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1  
Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

#### Autres informations \*\*\*

Le produit ne contient aucun ingrédient figurant sur la liste des substances candidates à l'inclusion à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec une proportion >= 0,1 % p/p.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225	basé sur des données de test
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul

#### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Nom commercial: Alcohol isopropylicus

Numéro de la matière: 155400

Version: 8 / CH

Date de révision: 15.09.2025

remplace la version: 7 / CH

Date d'impression 15.09.25

### **catégories de danger CLP de la rubrique 2/3**

Eye Irrit. 2

Irritation oculaire, Catégorie 2

Flam. Liq. 2

Liquide inflammable, Catégorie 2

STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique

STOT un., Catégorie 3

### **Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.